

MOISDON-LA-RIVIERE, PETIT-AUVERNE ET ERBRAY
 PLAN GENERAL DE L'INSTALLATION ET DE SES ABORDS -EHELLE : 1/2500 ème
 Rayon d'affichage : 600m (soit 1/10 du rayon d'affichage mentionné dans la nomenclature ICPE)
 Communes concernées par le rayon d'affichage : Moisdon-La-Rivière, Petit-Auverné, Erbray (44)
 Dans un rayon de 600m de chaque éolienne, on note la présence de bâtiments agricoles , de trois routes départementales (RD14, RD 32 et RD41), de chemins ruraux, de bâtiments sous convention d'usage avec IEL et d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (éolienne)

Destination des constructions :

- Bâtiment destiné à l'acquisition foncière par IEL
- Bâtiment destiné à l'exploitation agricole
- Poste GRT Gaz
- Bâtiment d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Destination des terrains :

- Terrain agricole
- Espace boisé
- Route départementale
- Espace lié à l'acquisition foncière par IEL
- Espace jouxtant une zone d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (éolienne)

Parcelle concernée par le projet
 Espace créé et empiétement
 Diamètre du mât de l'éolienne
 Poste de livraison PDL
 Diamètre du rotor
1:500 Cotations (m)

